

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
N° 23-03-099

DIRECTION DE L'URBANISME

OBJET : numérotation de voie – rue de Girvan - Parcelle BK 183

LE MAIRE DE TORCY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU la demande de Mme Juan LIN domiciliée 50 rue de Paris pour l'attribution d'un numéro d'adressage sur la rue de Girvan,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une numérotation de voie sur la rue de Girvan,

ARRETE

Article 1 : la numérotation de voie sur la rue de Girvan pour la parcelle BK 183 est la suivante :

- **7 RUE DE GIRVAN.**

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et ampliations adressées à :

- Gendarmerie Nationale ;
- Police Nationale ;
- EDF/GDF ;
- VEOLIA EAU ;
- INSEE Département recensement ;
- EPAMARNE ;
- SIETREM ;
- France Telecom ;
- Cadastre de Meaux ;
- Sous-préfecture de l'arrondissement de Torcy ;
- Services Fiscaux de Seine-et-Marne ;
- Poste de Torcy ;
- Centre Incendie et Secours de Lognes ;
- Police Municipale de Torcy.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy et notifié à l'intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN – 43 rue du Général de Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de l'ensemble des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le dix mars deux mille vingt-trois

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le
Et de sa notification le



Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE